Nations Unies S/PV.7899



# Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mars 2017
Français
Original : anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 7899e séance (privée) du Conseil de sécurité

### Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 16 mars 2017, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 mars 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7899e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité Mme Nannette Ahmed, Directrice de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Ahmed.

Les membres du Conseil, Mme Ahmed et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

---

17-04286 (F) 160317 160317

